



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

07
12
2018

**Spécial
Complémentaire
Santé**

Alors que les élections professionnelles viennent de s'achever dans la CR, l'actualité ne ralentit pas pour autant.

Ainsi, lors du dernier Comité d'Entreprise du 22 novembre, CA Assurances, le prestataire de la Caisse Régionale pour la complémentaire santé des salariés, présentait aux élus de C.E. le **bilan 2018** et une **projection tarifaire pour 2019**.

Voici le rappel des montants des **cotisations 2018**, et les **montants envisagés par la Direction et C.A. Assurance pour 2019**, avec les % d'augmentations.

	Régime 2018	Régime 2019			
	Socle obligatoire CR	Socle obligatoire CR	Evol. 2019/2018	Option	Evol totale 2019/2018
Cotisation par bénéficiaire	Tarif TTC	Tarif TTC	% d'augmentation	Tarif TTC	% d'augment. total
Salarié	67.47 €	68.33 €	+ 1.27 %	+ 3.00 €	+ 5.72 %
Conjoint	31.44 €	34.88 €	+ 10.9 %	+ 3.00 €	+ 20.48 %
Enfant	19.31 €	21.42 €	+ 10.9 %	+ 2.00 €	+ 21.28 %
Salarié + enfant (s)	86.78 €	89.75 €	+ 3.42 %	+ 5.00 €	+ 9.18 %
Couple	98.91 €	103.21 €	+ 4.35 %	+ 6.00 €	+ 10.41 %
Couple + enfant(s)	118.22 €	124.63 €	+ 5.42 %	+ 8.00 €	+12.19 %

Les élus CFDT regrettent trois choses :

- 1) **L'appel d'offres s'est fait dans des conditions pour le moins nébuleuses...** Seuls les représentants des retraités y étaient conviés ; ni les Organisation Syndicales, ni les élus de C.E. n'étaient mis dans la boucle... Drôle de méthode.
- 2) **Ces augmentations tarifaires sont injustifiées et disproportionnées** pour les conjoints et les enfants (+12,19 % pour un couple avec enfant !) Clairement, la Direction souhaiterait les voir sortir du contrat qu'elle ne s'y prendrait pas autrement...
- 3) **Le contrat introduit une nouveauté, et pas des moindres : un tarif optionnel !** En d'autres mots, le contrat n'est plus le même pour tous. Le principe de solidarité tombe ; fini le tarif unique avec la meilleure couverture possible identique pour tous, les salariés devront désormais choisir entre un niveau de garanties « socle » (avec un tarif qui augmente tout de même entre 1.27% et 10.9% selon leur situation familiale) et un tarif avec des garanties optionnelles qui couteront entre 5.72% et 21.28% de plus ! rien que cela...

Maintenant, on comprend mieux la méthode ; chacun appréciera « l'innovation sociale » de la Direction... Mais il n'est pas trop tard pour qu'elle change d'avis et revoie sa copie ; peut-on encore croire au Père Noël ?